



## LES 5 +

- + Langage signé avec bébé
- + Espace allaitement
- + Jardin pédagogique potagé partagé
- + Soutien à la parentalité
- + Journal du multi-accueil

- Écoute
- Accueil individualisé
- Accompagnement
- Respect du rythme
- Partage
- Vie en collectivité

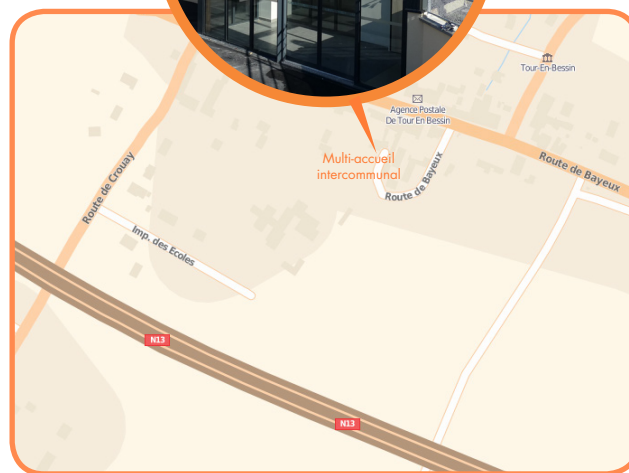
## Informations pratiques

Multi-accueil intercommunal  
17 route de Bayeux  
14400 TOUR-EN-BESSIN

☎ 02.31.16.44.93

✉ [multiaccueil.intercommunalioi@fedel4.admr.org](mailto:multiaccueil.intercommunalioi@fedel4.admr.org)

## Où nous trouver ?



# Multi-accueil intercommunal à Tour-en-Bessin



## Le multi-accueil intercommunal

### Qu'est-ce-que c'est ?

C'est un établissement d'accueil collectif spécialement conçu pour accueillir et accompagner les enfants de 10 semaines à 6 ans.

Les enfants sont accompagnés dans leur développement, par une équipe de 7 professionnelles formées en petite enfance.

3 types d'accueils sont proposés :

- accueil régulier,
- accueil occasionnel,
- accueil d'urgence.

### Quels horaires ?

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La capacité d'accueil est de 20 places.



### Qui sommes-nous ?

La **Fédération ADMR du Calvados** est garante de la mise en oeuvre du projet d'établissement et assure la gestion de la structure.



L'équipe est constituée de 7 professionnelles.

#### Laetitia

Directrice de l'établissement,  
Éducatrice de Jeunes Enfants

#### Julie et Alexandra

Auxiliaires de puériculture

#### Anne, Carole et Alexandra

Animatrices petite enfance

#### Corinne

Agent d'entretien

### Comment s'inscrire ?

Vous pouvez tout d'abord contacter la directrice au 02.31.16.44.93 pour avoir de plus amples renseignements.

Une fiche de pré-inscription vous sera communiquée.

Lors d'une commission d'attribution des places, les demandes sont étudiées en fonction de différents critères.

Ensuite, un rendez-vous d'inscription est convenu avec la directrice de l'établissement.

### Quels tarifs ?

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources mensuelles du foyer et de la composition familiale.



Un tarif plafond et plancher de revenus, est précisé chaque année.